

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025/595

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 20 mars 2025

OBJET :

**AUTORISATION
D'ACQUISITION**

Parcelle cadastrée
A 31
Sise La Justice
95270 CHAUMONTEL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Nathalie SORTAIS, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Christophe VIGIER

Procurations : Madame Corinne TANGE donne pouvoir à Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX donne pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir à Mme Véronique PETIT, Monsieur José DA ROCHA donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR

Excusés : Madame Gwendoline PLUQUET, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM, Monsieur Xavier COQUENTIN

Absents : Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Katya SCHMITT,

Secrétaire de Séance : Madame Virginie VIEVILLE

oooooooooooo

Le Conseil Municipal ;
Sur proposition de Monsieur le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants ;

Considérant le courrier de Madame LAUTIER en date du 7 février 2025 dans lequel elle confirme vouloir céder gracieusement à la commune la parcelle boisée cadastrée A31, dont elle est propriétaire ;

Considérant sa demande que toutes dépenses liées à cette transaction soit à la charge du bénéficiaire ;

Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

DÉCIDE d'accepter le don de la parcelle A31 (3 960 m²) sise La Justice ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier ;

PRECISE qu'une fois les formalités réalisées, la parcelle A31 sera ajoutée au domaine privé de la commune ;

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 18

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 25 mars 2025

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

DESIGNE l'étude notariale de Maître TROUSSU / FRITZ-JOSEPH pour se charger de l'établissement de l'acte authentique d'acquisition entre la Commune de Chaumontel et la propriétaire ;

DIT que les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la commune de Chaumontel.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#